

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. Règlement

4.3 Document graphique
Commune au 1/5000 ème

Pièce n°4.3

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 05/11/2024
Approuvé par délibération du
Conseil Municipal :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 33 69
initiativead@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03 83 83 12 39
initiative25@orange.fr

ZONES URBAINES

- U : Zone urbanisée ancienne et récente
- Uj : Secteur de la zone U réservé aux abris de jardin et aux annexes des constructions principales
- UE : Zone urbanisée dédiée aux équipements collectifs
- US : Zone urbanisée dédiée à l'accueil d'une résidence seniors
- UX : Zone urbanisée dédiée à l'accueil des activités économiques
- UXc : Secteur de la zone UX occupé par une carrière
- UM : Zone urbanisée réservée à la base aérienne

ZONES A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser disposant, en périphérie immédiate des équipements publics de capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère
- Ar : Secteur de la zone A réservé à un refuge pour animaux

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle

PROTECTIONS

- Bosquet à préserver
- Clairière à garder ouverte
- Patrimoine bâti à conserver
- Elément végétal ponctuel à préserver
- Hale à préserver
- Zones humides à conserver (source : IAD)
- Milieux humides

RISQUES

- Axe de ruissellement
- Zones inondables

AUTRES INFORMATIONS

- Emplacements réservés
- Plan d'exposition au bruit

